

**Extrait du registre des délibérations  
du Comité Syndical du 20 mai 2026**

Date de Convocation : le 5 mai 2026

Date d'affichage : le 21 mai 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 32

Présents : 29

Votants : 29 Soit un total de 71 voix

(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes)

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de :

- Monsieur Michel DEJARDIN (doyen d'âge) pour les points 1 et 2
- Monsieur Sébastien GUERY (nouveau président élu) pour les points 3 à 16

**Etaient présents :**

M. Laurent ACHITE-HENNI, M. Jean-Marc AGOGUÉ (suppléant de M. Sébastien DRUART), M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Pépito CACCIA, Mme Christine CATARINO (suppléante de M. Philippe MICHEL), M. Xavier COSTIL, M. Olivier FOURCHES, M. Serge GOUGEROT, M. Sébastien GUERY, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Régis LITZELLMANN, M. Guillaume MERLET, M. Christophe BENOIST-POUTEAU, M. Jhony BOURGIN, M. Michel DÉJARDIN, M. Paul DUBRAY, M. Norbert LALLOYER, Mme Vanessa LEGAIGNEUR, M. René PANNIER, M. Guy PARIS, Mme Catherine COSSON, M. Jean-Claude BILLAUD, M. Vincent LAVOYE, M. Philippe CHAUVIN, M. Frédéric JARRAUD, M. Sylvain DEMULDER, Mme Capucine FAIVRE, M. Bertrand FOUCAULT.

M. Emmanuel PEZET (président sortant) ne prenant part à aucun vote.

**Absents excusés :**

M. Joël DRECOURT

M. Sébastien DRUART représenté par M. Jean-Marc AGOGUÉ

M. Eric LOBRY

M. Philippe MICHEL représenté par Mme Christine CATARINO

Mme Malika YEBDRI

M. Laurent ACHITE-HENNI a été désigné **secrétaire de séance**.

## COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2026

### **15 - Objet : Désignation des membres du SIARP au sein de la Société Publique Locale (SPL) des Eaux de la Confluence**

Rapporteur : Le Président

Rédacteur : Service juridique / N. VAUDELET

Vu le Code de Commerce,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1531-1, L 1521-1 et suivants, et L5711-1 et suivants,

Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

Vu la délibération du SIARP en date 17 décembre 2025 portant constitution de la SPL et approbation de ses statuts,

Considérant que la CACP a souhaité reprendre en gestion publique le service de l'eau potable afin de retrouver la pleine maîtrise de sa compétence en eau potable,

Considérant que cette reprise en gestion va se faire par le biais de la Société Publique Locale les « Eaux de la Confluence »,

Considérant que le SIARP dispose de la compétence en assainissement notamment sur le territoire de la CACP qui est membre du Syndicat,

Considérant que le SIARP a adhéré à la SPL compte tenu de l'existence du lien opérationnel entre les services publics de l'eau potable et de l'assainissement en matière de facturation des usagers,

Considérant qu'à la suite des élections municipales de 2026 et de la nouvelle constitution du Comité Syndical du SIARP, il convient de désigner les nouveaux membres du SIARP au sein de la SPL les Eaux de la Confluence,

Ceci exposé,

#### **Le Comité,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE M. Sébastien GUERY, Président du SIARP, comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;

DESIGNE M. Sébastien GUERY et M. Antoine ARTCHOUNIN comme administrateurs représentant le syndicat au conseil d'administration de la société ;

ET TRANSMET la présente délibération au Contrôle de Légalité et à la SPL les Eaux de la Confluence.

Pour extrait conforme,

Sébastien GUERY,  
Président.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*